



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 juin 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

### **Déclaration présentée par Atheist Alliance International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Donner des moyens d'action aux populations et garantir l'inclusion et l'égalité pour les non-croyants.

Atheist Alliance International est une fédération mondiale de groupes et de personnes athées qui a pour mission d'informer ses membres et le public en général au sujet de l'athéisme et de la pensée critique. Nous venons en aide à celles et ceux qui sont victimes de discrimination et qui sont incriminés dans le monde entier au seul motif qu'ils sont athées. Nous apprécions donc ce que fait l'Organisation des Nations Unies pour protéger les droits de toutes les personnes, y compris celles qui se déclarent non-croyantes.

Au cours des 60 dernières années, la communauté internationale a fait des progrès considérables dans la formulation et la protection des droits universels de la personne, en particulier du droit d'avoir des convictions religieuses et de pratiquer sa religion en privé et en public.

Malheureusement, les déclarations et traités relatifs aux droits de la personne établis jusqu'à maintenant ne garantissent pas expressément des droits équivalents aux personnes qui choisissent de ne pas pratiquer de religion ou qui n'ont pas de convictions religieuses. Certains États, par exemple, imposent à leurs citoyennes et à leurs citoyens l'obligation de déclarer les convictions religieuses d'un enfant lors de l'enregistrement de sa naissance. Si une telle obligation ne posera certainement pas de problème aux personnes croyantes, les personnes non croyantes peuvent y voir un obstacle à leur liberté de déclarer leur enfant comme non-croyant ou de considérer que cette information relève de la sphère privée. Vous aurez beau chercher, vous ne trouverez aucune déclaration internationale relative aux droits de la personne interdisant cette pratique.

Il s'agit peut-être là d'un exemple mineur, mais dans certaines régions du monde, les personnes qui ne s'identifient à aucune religion sont une minorité persécutée et bannie. Dans certains États, abandonner sa religion constitue une infraction pénale passible de sanctions sévères pouvant aller jusqu'à l'exécution.

Atheist Alliance International s'emploie à définir précisément les droits des personnes qui n'ont pas de convictions religieuses. Nous estimons que les traités internationaux doivent reconnaître expressément aux personnes non croyantes des droits équivalents à ceux des personnes croyantes. Nous tenons à être très clairs : nous ne cherchons en aucun cas à affaiblir les droits existants des croyantes et des croyants. Nous visons simplement l'égalité des droits.

Nous ne revendiquons pas non plus la création de droits spéciaux qui ne s'appliqueraient qu'aux athées. Nous considérons la foi religieuse comme une large gamme de croyances qui s'étend de la conviction profonde à l'absence de conviction en passant par l'indifférence. Chaque être humain peut se situer n'importe où dans cet éventail et évoluer à différents stades de sa vie. Nous aspirons à des droits qui ne s'appliqueraient pas seulement à celles et ceux qui y occupent une position spécifique, mais à tous les individus. Nous devrions tous jouir des droits de la personne sur la base de notre humanité, et non de nos convictions religieuses. Par conséquent, la liberté de religion et la liberté de vivre sans religion doivent être des droits intangibles garantis à l'ensemble des citoyennes et citoyens en toutes circonstances.

L'Organisation des Nations Unies est en première ligne des efforts de protection de la liberté de religion et de conviction. Nous lui demandons d'avoir le courage de défendre de toute urgence les dissidentes et dissidents du monde entier, indépendamment de leur religion, de leur croyance ou de leur non-croyance.